Les Fêtes de la Grande Kermesse Lilloise

La journée de lundi 20 mai sera consacrée au Grand Cortège, à la fête de la chanson, à des braderies, etc...

Nous avons dit hier en quoi consisteraient les festivités du dimanche 19 mai, premier jour de la grande Kermesse lilloise.

Voici quelques détails supplémentaires sur la journée de lundi :

Le clou de cette journée sera le grand cortège-défilé des sociétés costumées et la fête de la Chansonnette.

Mais, dès le matin, nous aurons une Braderie, rue de Béthune, en plein cœur de Lille ; une autre Braderie à Fives, rue Pierre-Legrand, du Long-Pot et de Canney.

A midi, un concert sera donné sur le Grand'Place par l'Association-Club de Bruxelles.

Le grand cortège s'assemblera de 13 h. à 14 h. 30 sur le boulevard des Ecoles.

Les sociétés, plus nombreuses que jamais, ont répondu à l'appel de l'Administration municipale de Lille.

Le départ du cortège aura lieu à 14 h. 30 précises. Par la rue de Paris, il gagnera le Grand'Place et continuera son parcours, aboutira vers 15 h. 30 au pied tard. place de la République, où aura lieu la dislocation.

Les sociétés avec chars et les isolés, resteront place de la République et passeront devant un jury spécial. Les autres sociétés gagneront leurs emplacements respectifs à Fives, Saint-Maurice, Moulins-Lille, Esquermes. Elles passeront devant des jurys divers qui, comme celui de la place de la République, estimeront la valeur des chansons, des danses, des poses gymnastiques ou des morceaux d'harmonie présentés.

Enfin, à 19 h. 30, sur la Grand'Place illuminée, la Musique municipale donnera un splendide concert. D'autres illuminations, des bals de quartier, compléteront les réjouissances.

L'installation des motifs lumineux qui doivent parer la rue Faidherbe, la rue des Manneliers, le Grand'Place, a commencé hier. Et vraiment, tout fait prévoir des fêtes splendides auxquelles participeront, outre d'autres sociétés belges, les Gilles, les fameux Gilles emplumés.

V. B.

Le Grand Concours International d'art dramatique et lyrique à Roubaix

On sait que l'Amicale des Arts a été chargée par la Fédération internationale des Sociétés Théâtrales d'Amateurs et l'Union des Sociétés Dramatiques et Lyriques du Nord de la France, d'organiser les 18, 19 et 20 mai, un grand concours interrégional d'art dramatique et lyrique.

En plus des manifestations théâtrales prévues, il y aura le lundi 20 mai, à 12 h. 30 précises, salle de la Société « L'Ancienne », rue du grand chemin à Roubaix, un grand banquet auquel assisteront les sommités musicales et littéraires qui ont bien voulu accepter de faire partie du jury des concours.

Le Comité rappelle que les adhésions au banquet seront reçues jusque ce soir dernier délai en siège, 168, rue des Arts. Coût : 20 fr.

Lors de la séance-concours de gala, qui aura lieu le lundi à 15 h. 30 à l'Hippodrome-Théâtre, M. Miguel Zamacois, l'auteur dramatique bien connu, le poète à qui l'on doit l'admirable pièce « Les Bouffons », fera la critique du concours.

La location continue, mais il est urgent de se presser.

Les plans de l'annexe de la Préfecture du Nord

Hier, c'est réunie à Lille, la commission chargée d'étudier les questions se rattachant à l'installation des différents services dans l'annexe de la Préfecture du Nord, dont la construction a été décidée par le Conseil général sur le terrain situé à l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue Baptiste-Monnoyer, à Lille.

Les plans, établis par feu M. Gaudron, ont été légèrement modifiés par son successeur, M. Gaillard, architecte en chef et seront soumis à l'approbation de la commission départementale du Nord, lors de son assemblée, le 29 mai.

L'hôtel, qui couvrira une superficie de 1.900 mètres carrés environ, comportera six étages, sera conçu avec une allure très moderne, et surtout, très utilitaire pour le personnel.

Les sous-sols seront aménagés pour y recevoir les archives.

Au rez-de-chaussée, se trouveront les bureaux auxquels le public a souvent accès : **services des mutilés**, actuellement encore installés rue Boiesy-d'Anglas, dans un immeuble dont le bail vient à expiration ; **Pensions et Chaussées**, de la rue Gauthier-de-Chatillon ; **Service vicinal** de la rue de Valmy ; **Automobiles, Cartes d'identités aux étrangers, Services des emprunts, des retraites ouvrières**, etc.

Tous ces bureaux seraient séparés d'un vaste hall central par un large comptoir circulaire coupé de guichets.

Enfin, les autres étages seraient aménagés en bureaux prêts à recevoir les services départementaux par trop dispersés en ville, services non désignés encore et que l'administration préfectorale choisira ultérieurement.

A propos des dégrèvements fiscaux

M. André Payer, député de Paris, a écrit au ministre des Finances pour lui demander de hâter les décrets qu'il envisage sur les charges de famille.

Le crime du boulevard Poincaré à Bruxelles

Un mandat d'arrêt à charge de Lenoir inculpé dans l'assassinat de la femme carbonisée et retrouvée au boulevard Poincaré à Bruxelles, a été confirmé hier.

L'infanticide de Cauchy-à-la-Tour

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le passé de la criminelle

Les antécédents désignés de Julienne Martin, qui n'a que 22 ans, et dont les excès de boisson font déjà une vieille femme aux traits flétris, ne sont pas défavorables. Née en février 1900 à Camblain-Châtelain, bien qu'elle eut été élevée un peu à la diable par des parents qui négligeaient toute surveillance, Julienne Martin était considérée comme une jeune fille brave et laborieuse lorsqu'elle épousa le 16 décembre 1922, à Auchel, l'ouvrier mineur Albert Gallet, originaire d'Aire-sur-la-Lys. De cette union qui ne semble traversée par rien de plus grave que quelques banales disputes entre époux, naquirent trois enfants : une fillette, qui mourut au bout de quelques années, un fils François Gallet, âgé de sept ans et une fille, Victorine, âgée de six ans. Le ménage paraissait assez uni, on pourrait peut-être reprocher à Julienne Martin de donner trop facilement un coup de main à la voisine plutôt que de s'occuper de son propre travail, mais encore rien des graves défauts qui devaient l'entraîner sur la pente fatale.

Une vie déréglée

Le 31 mai 1926, Albert Gallet succombait aux mines de Marles, victime d'un accident de travail. La veuve porta quelque temps un deuil décent, faisant des journées pour subvenir à l'existence de ses deux enfants. Elle demeura quelques mois avec un frère qui dut la renvoyer lorsqu'il se fut aperçu qu'elle avait contracté la fâcheuse habitude de s'adonner à la boisson. C'était devenu un vice auquel la malheureuse ne parvenait à s'arracher, ajoutant à ce penchant funeste les faiblesses et le déchéance qui l'accompagnent presque fatalement. Il y a deux mois, Julienne Martin plaça son jeune garçon François chez une tante et vint demander asile avec sa petite Victorine à des cousins, les époux Louis Fossier, au numéro 7 de la Grande-Rue, route d'Arras. Ce jeune ménage d'honnêtes travailleurs, parfaitement considéré dans toute la cité où chacun se connaît familièrement, avait d'autant plus de mérite qu'il était lui-même chargé de trois jeunes enfants. M. Louis Fossier eut plusieurs occasions de faire des remontrances à la veuve Gallet dont l'intempérance ne faisait que s'accroître.

Jusqu'au crime

La pension du mari décédé accidentellement n'avait pas encore été réglée par la Compagnie et ce pouvait être un juste sujet de préoccupation pour la veuve, il advint qu'une avance de mille francs sur la pension fut rapidement liquidée par la veuve Gallet en partie pour couvrir des frais de boisson et le reste à se satisfaire plus copieusement qua jamais. On connaît le reste et comment le 16 avril dernier elle jetait son enfant nouveau-né dans une fosse d'aisances. Les époux Fossier ne s'étaient à aucun moment aperçus de cet état de grossesse avancé. La veille et le lendemain du jour fatal ils virent leur cousine vaquer à de durs travaux comme d'habitude. Elle avait d'ailleurs pris la précaution depuis son crime de coussiner ses sous-vêtements pour garder la même apparence extérieure. C'est la rumeur publique, mise en émoi par les propos incohérents que la veuve Gallet avait tenus de divers côtés, qui éveilla la suspicion de M. Fossier. Une inspection des lieux lui rapporta la preuve du crime qu'il s'empressa de dénoncer à la gendarmerie d'Auchel.

Les constatations de M. le docteur Quesnay, médecin légiste, commis par le Parquet de Béthune ne laissent aucun doute : l'enfant, du sexe féminin, était né viable. On ne peut affirmer toutefois qu'il ait été étouffé avant d'être jeté dans la fosse. La mère interrogée par M. le juge d'instruction Duthilleul reconnaît tous les faits, sauf ce dernier point qui a évidemment son importance.

Les époux Fossier ont recueilli la petite Victorine, une pauvre fillette de six ans, qui a été provisoirement confiée à leurs soins.

R. BOULY

COUR D'APPEL DE DOUAI

Epilogue d'un mortel accident d'auto à Saint-Laurent-Blagny

Le 18 octobre dernier, à 7 h. du matin, un camion de l'entreprise Mazellier, de Lille, piloté par le chauffeur Germain Jamurès, 34 ans, renversait sur la route de Saint-Laurent-Blangy, à Arras, Mlle Germaine Creton. Grièvement blessée, la jeune fille ne tarda pas à succomber.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Arras pour homicide par imprudence, Jamurès s'entendit condamner à un mois de prison sans sursis, 200 fr. d'amende et à payer 40.000 fr. de dommages-intérêts au père de la victime M. Alphonse Creton et 3.000 fr. à Emile Creton, son frère.

La maison Mazellier fut déclarée civilement responsable.

Sur appel du prévenu, l'affaire a été plaidée hier lundi, devant la 4e chambre, par Me Allasert pour Jamurès et Me Bourgeois, pour la partie civile.

La Cour a porté à trois mois la peine de prison, mais en accordant au chauffeur le bénéfice du sursis. Elle a confirmé les 40.000 fr. de dommages et intérêts à allouer au père de la victime, mais elle a réduit à 1.000 fr l'indemnité accordée au frère.

Une affaire de malversations à Lille

Après avoir été renvoyée successivement à trois reprises différentes, une affaire d'infraction aux lois sur les sociétés est venue en fin hier lundi, devant la chambre des appels correctionnels.

Fernand Bartier ; Ernest, Jean et Marie Pauwels ; Maurice Bermont ; J.-B. Régnier et Oscar Prin, avaient à répondre de la création d'un Comptoir agricole, à Lille, qui fit un certain nombre de dupes parmi les sous-agents dont on exigeait des cautionnements.

Après plaidoiries des avocats de la partie civile, la Cour a renvoyé la suite des débats au 6 juin prochain.

Les experts ont abordé l'étude du nouveau rapport

Trois des réserves allemandes ont notamment été discutées

Les créanciers de l'Allemagne, réunis hier après-midi, ont discuté trois des réserves allemandes, demandant :

1° Que le moratoire de deux ans sur la tranche conditionnelle de l'annuité ne soit pas seulement affectée au transfert, mais au paiement en marks ;

2° La levée du contrôle étranger institué par le plan Dawes et la discussion des gages ;

3° Le sounait qu'en cas de difficultés économiques allemandes, le Conseil d'administration de la Banque des paiements internationaux puisse examiner la possibilité de réviser l'accord intervenu, du moins pour la tranche conditionnelle de l'annuité.

La discussion continuera aujourd'hui. Jusqu'à présent, il est impossible de prévoir si l'on aboutira ou bien si le docteur Schacht maintiendra son acceptation des chiffres Young amendés par les créanciers, ou bien si certaines réserves restent dans leur forme actuelle, les créanciers décideront que l'offre allemande ne saurait être retenue. On ne pense pas que le contact soit repris avec le docteur Schacht avant samedi.

La terrible explosion de Strasbourg

Un des ouvriers blessés par l'explosion d'un réservoir d'essence, M. Antoine Kieffer, âgé de 33 ans, de Schiltigheim, est mort dans la soirée. Un autre blessé est dans le coma.

Un bandit marocain tua un policier et blessa grièvement un autre

A Kourigha, un berger était assassiné, il y a environ un mois, par un indigène nommé Ahmed-Ben-Oumen. Les recherches étaient restées vaines jusqu'à hier soir, où l'inspecteur de sûreté Jardot et trois agents auxiliaires apprirent la présence de l'assassin dans un Douar.

Ahmed-Ben-Ouman prit la fuite poursuivi par les policiers. Au moment où l'inspecteur Jardot allait se saisir de l'assassin celui-ci sortit de dessous son burnous un fusil et tira, blessant grièvement le policier à la cuisse. Il parvint à s'enfuir mais fut à nouveau rejoint par un gardien indigène qui voulut l'appréhender. Le bandit tira un coup de feu à bout portant et fut net son poursuivant qui eut le crâne fracassé.

Malgré les efforts de la gendarmerie, de la police et des Moghaznis, on n'a pu encore arrêter le dangereux bandit.

La fin tragique de six enfants

Six enfants, revenant de l'école, ont été noyés à Rio Blanco, à Vera-Cruz, une rivière ayant débordé à la suite de fortes pluies.

L'armée d'Amanoullah serait cernée

Les dernières nouvelles reçues d'Afghanistan indiquent que la principale armée d'Amanoullah, qui se trouve à 70 milles environ au sud de Ghazi, est attaquée sans répit par les Ghilzais qui l'ont cernée après avoir coupé sa ligne de retraite. Amanoullah croit-on, serait avec cette armée.

Une femme mit au monde deux enfants blancs et un noir

On mande de Bagdad : « Les médecins sont très intrigués par l'accouchement d'une femme qui a mis au monde deux xenfants blancs et un noir ».

Une quadruple naissance

On mande de Trapani (Sicile) qu'une paysanne, Mme Marie Spano, âgée de 39 ans, a donné le jour à quatre enfants, dont trois filles. Tous sont en bonne santé. Mme Spano, qui en est à son septième accouchement, se trouve mère de 15 enfants.

M. Flaissières réélu maire de Marseille

Pour la quatrième fois, le docteur Flaissières, sénateur, maire sortant, a été réélu à l'unanimité, maire de Marseille. M. Sabiani, député, a été élu premier adjoint.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 17 Mai 1929

Soleil : Lever à 4 h. 9 ; coucher à 19 h. 24. Lune : Lever à 13 h. 40 ; coucher à 3 h. 5. Aujourd'hui : St-Pascal. Demain : St-Venant.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 16 mai :

Baromètre : 764 mil. 9 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 5 mil. 8.

Thermomètre : Fronde, 13°6 ; minima 7°5, atteint à 5 h. 50 ; maxima 17° atteint à 17 heures.

Etat hygrométrique : 68 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 heures : 2 mil. ; direction du vent : Ouest ; Force : modérée ; direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : très peu nuageux.

Temps probable pour vendredi : doux quelques ondées.

Office National. — Région du Nord : Beau temps, ciel brumeux et peu nuageux, vent variable 3 à 5 m., dominant du secteur Est. Minimum sans changement sur la nuit précédente.

DEUIL. — On annonce la mort de M. Léon Olivier, industriel, Chevalier de la Légion d'Honneur, décédé en son domicile, 48, rue Daubenton, à Roubaix, à l'âge de 76 ans.

DE PASSAGE. — On a enregistré le passage à Calais du prince George d'Angleterre, se rendant à Paris.

Chocolat Corona
LE PREMIER DES CHOCOLATS A CROQUER

Drame mystérieux à Calais

On a repêché, dans le bassin de la Batellerie, le corps d'un bébé de trois mois

On vient de repêcher dans le bassin de la Batellerie, à Calais, le corps d'un bébé de trois mois, lequel séjournait, assurément, depuis peu de temps dans l'eau.

L'enquête n'a pu établir dans quelles conditions le pauvre petit fut jeté dans le bassin, ni par qui. On se demande s'il s'agit d'un drame de la misère, d'une vengeance, d'un rapt ou d'un crime. Jusqu'à présent, toutes ces hypothèses sont permises.

Voici quoi qu'il en soit, quelques détails plus précis sur la macabre découverte faite hier matin :

Un corps flottait...

Il était environ sept heures. MM. René Ponthieu et Isaac Devrat, ouvriers à bord de la drague des Ponts et Chaussées, occupés depuis plusieurs jours à débarrasser de la vase le fond du bassin de la Batellerie, à Calais, venaient prendre leur service lorsque l'un d'eux aperçut, à quelques mètres du quai de la Moselle, près d'un chantier de bois, non loin du pont Mollien, un petit corps qui flottait sur l'eau du bassin. A l'aide de gaffes, les deux hommes halèrent le cadavre, celui d'un bébé, et le ramenèrent sur la berge. Puis ils firent part, aux agents de service sur le port, de leur macabre trouvaille, tandis qu'on avisait M. Dieu, commissaire de police du 2e arrondissement, qui se rendit aussitôt sur les lieux.

L'enquête de la police

Le magistrat fit transporter le petit corps à la morgue par l'auto sanitaire, et chargea le docteur Brunelle, médecin-légiste, d'examiner le cadavre.

Il s'agissait d'un bébé du sexe masculin, âgé de deux à trois mois, paraissant atteint de rachitisme. Aucune blessure apparente n'a été relevée qui nut fournir quelque éclaircissement à l'enquête.

Le bébé était encore enveloppé dans des langes en bon état, mais qui semblent avoir été donnés à la mère de l'enfant, car ils étaient trop grands, ainsi d'ailleurs que ses sous-vêtements.

Une brassière portait la marque « F. S. », cousue au fil rouge.

Le drame remonterait à mercredi

D'après la docteur Brunelle, le corps n'aurait pas séjourné plus de vingt-quatre heures dans l'eau ; il y aurait donc été jeté dans la soirée de mercredi. Au nez du bébé suintaient quelques gouttes de lait.

M. Dieu fit aviser le Parquet de Boulogne-sur-Mer, et poursuivit son enquête. Le magistrat pansa tout d'abord qu'il pouvait s'agir d'un drame navrant : celui d'une mère qui se serait jetée à l'eau avec son bébé. C'est pourquoi il fit effectuer des grappinages à l'endroit où flottait le petit corps ai dans les parages. Rien ne fut découvert qui fut de nature à sa rapporter au drame envisagé.

La police et le service de la Sûreté se sont mis en campagne et vont tenter de retrouver les parents ou du moins la mère de l'enfant.

Des personnes, qui seront entendues, prétendent avoir vu rôder, près du bassin de la Batellerie, une femme portant un bébé dans ses bras.

Les policiers se sont rendus d'abord à l'hôpital, afin de savoir si quelque malheureuse ne s'y serait pas présentée dans la journée du mercredi, implorant assistance pour elle et son enfant. La réponse des services a été négative.

On attendait, hier soir, l'ordre du Parquet pour pratiquer l'autopsie. L'enquête se poursuivra ce matin.

Les conditions de voyages en chemin de fer des Œuvres de vacances

A la suite de l'intervention de M. Henry Paté, sous-secrétaire d'Etat de l'Education physique auprès du ministre des Travaux publics concernant les conditions de voyage des colonies de vacances et œuvres envoyant des enfants à la campagne, à la montagne ou à la mer, le ministre des Travaux Publics a fait connaître l'avis des grands réseaux à ce sujet :

« Le bénéfice du paragraphe 3 du tarif G.V. 8/108 (réduction de 50 % pour les parcours n'atteignant pas 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour, et de 75 % pour les parcours égaux ou supérieurs à 50 kilomètres) reste acquis après examen de chaque cas d'espèces aux Sociétés qui, sans supporter la totalité des frais de voyage et de séjour des enfants à la montagne ou à la mer, en prennent néanmoins à leur charge une part prépondérante.

» Les administrations des réseaux ont même décidé d'appliquer d'une manière générale le paragraphe 3 du tarif aux colonies de vacances et œuvres de plein air, qui prennent à leur charge le taux total des frais de voyage, étant entendu toutefois, que lorsque les frais de voyage seuls sont à la charge de l'œuvre, le tarif ne pourra être appliqué qu'autant que le trajet simple sera de 400 kilomètres au minimum soit 800 kilomètres aller et retour ».

Importantes et curieuses cargaisons parties de Dunkerque pour l'Angleterre

Une importante cargaison de vins est partie de Dunkerque sur l'Angleterre par la malle « Flamand ».

Elle, en effet, placé à destination de la Grande-Bretagne, 5.000 caisses de champagne pesant ensemble 150 tonnes et contenant 60.000 bouteilles de champagne représentant une valeur de 1.800.000 francs.

Le paquebot « Picard » a emporté de son côté une ménagerie formée par 17 cages contenant 6 tigres, 9 lions, quatre loups, deux hyènes, deux pumas, quatre ours polaires et trois chiens danois.

Samedi matin, le service Tilbury-Dunkerque amènera dans ce dernier port 400 excursionnistes.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS PRATIQUE — CONSULTEZ LE — Couverture rouge
LE PLUS REPANDU DANS LA REGION DU NORD ET LA BELGIQUE
EN VENTE PARTOUT

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Un enfant renversé par une auto

La rue de l'Alma a failli être hier dans la soirée le théâtre d'un grave accident. Il était 19 h. 40 environ lorsque le jeune Aimé Beuzé, 9 ans, demeurant chez ses parents rue de l'Alma 58 bis, traversa la chaussée. Malheureusement il n'aperçut pas qu'une auto pilotée par M. Delmotte Alfred, 21 ans, rue St-Antoine, venait dans sa direction et fut tamponné par la voiture. M. le docteur Desbonnet, mandé pour visiter le blessé, constata qu'il était blessé à la cheville gauche. Son état n'est pas grave. Une enquête est ouverte.

UN SEXAGENAIRE TAMPONNE PAR UN TRAMWAY

Hier, vers 19 h. 05, M. Heindryck Gustave, 69 ans, tisserand, demeurant rue Vancauson, cour Wattel, 6, a été tamponné rue de l'Alma, à hauteur de la rue Emile-Moreau, par un tramway G. K., se dirigeant vers la gare, piloté par le wetman Renard Julien, demeurant rue Saint-Vincent-de-Paul, rangée Moutarde à Wattrelos. Relevé aussitôt et transporté dans un café voisin, le blessé a été visité par M. le docteur Desbonnet qui a constaté des ecchymoses à la tête et sur diverses parties du corps, et a ordonné son transfert à l'hôpital de la Fraternité. Une enquête est ouverte pour rechercher les responsabilités.

RADIALYS
25, Rue de l'Alouette, 25
ROUBAIX
En Réclame
ACCUS 6 v. 40 amp. : 95 francs
ACCUS 80 v 2 amp. : 145 francs
Rhéostats, 6 fr. 50 — Ecouteurs, 15 fr.

INSTALLATION DE LA MUNICIPALITE

L'installation de la municipalité aura lieu en séance publique à l'Hôtel de Ville dimanche prochain 19 mai, à 10 heures précises du matin. Cette installation sera suivie de l'élection du maire et des adjoints.

A l'issue de cette installation, l'Administration et le Conseil municipal se rendront au monument Jules-Guesde pour déposer une gerbe de fleurs en hommage au grand tribun socialiste.

Crèches Municipales

A l'occasion de sa réélection et de son installation, l'Administration municipale a décidé d'accorder un jour de congé au personnel des services municipaux.

En raison de ce que le lundi 20 mai qui suit immédiatement l'installation de l'Administration municipale, est jour férié, ce congé est reporté au lundi 27 mai.

Les bureaux de la mairie seront donc fermés pendant toute la journée du lundi 27 mai. Seul, le bureau de l'Etat Civil sera ouvert de 9 h. à midi pour recevoir les déclarations de décès et de naissances.

Les crèches municipales seront également fermées durant toute la journée du 27 mai.

Bock Meyerbeer LE PLUS ...APPETISSANT

ACCIDENTS DU TRAVAIL

A la teinturerie Stubbe et Cie, rue Victor-Hugo, 185, Depaepe Julee, 70 ans, teinturier, 20, rue de Leers, à Lys, a été blessé par la chute d'une poutre. Fracture double de l'extrémité inférieure de la jambe gauche. Six semaines. Incapacité permanente partielle. — Au même établissement, un teinturier, Dubois Achille, 68 ans, 23, rue des Trois-Villes, à Croix, a reçu une poutre sur la tête. Plaie contuse avec grosh ématoma sous-épicranien du sommet de la tête. Quatre semaines. — Un ouvrier du tissage François Roussel, rue des Arts, Ulrich Joseph, 31 ans, rue de Marcq, à Wasquehal, s'est coupé en mettant son métier en marche. Coupure infectée de la deuxième phalange de l'index droit. Lymphangite. 10 jours. — A la Société Glorieux et Pierrepont, Delattre Louis, 25 ans, monteur, rue Dérégnaucourt, à Tourcoing, a eu la main prise dans un métier. Plaie contuse de l'index gauche. 20 jours. — Liévin Alphonse, 48 ans, ferrailleur à l'entreprise Ferret et Savinel, 40, rue Jean-Jaurès, à Croix, s'est piqué à la planie du pied droit avec un clou. — A la même entreprise, Leleu Albert, 21 ans, aide-ferrailleur, a reçu une barre de fer sur la main. Coupure circulaire de la main droite ; quatre points de suture. Deux à trois semaines. — Une soigneuse de la filature Cavrois, Lanciaux Marie, 35 ans, rue Saint-André, 56, a eu la main prise dans son métier. Cisaillement du pouce, de l'index et du médius de la main droite. 25 jours. — A la Manufacture de Laines Filées, Vandewalle Elisabeth, 48 ans, soigneuse, rue Roseini, plaie infectée et contuse du pied droit. 10 à 15 jours. — Devernay Julien, 43 ans, apprêteur à l'usine Hannert, Motte et Marquette, s'est blessé avec une racle coupante. Coupura profonde du poignet droit. 15 jours.

METRITE Maladie de la Femme, pertes blanches, retour d'âge, toutes douleurs. Soulagement rapide par les plantes Mme ROSIER, Herboriste, 36, rue de Roubaix, Touffiers car C. 21 années d'expériences et succès, preuves sur place. —5—

UNE FETE CYCLISTE

L'« Union des Sociétés Cyclistes de Roubaix » groupe toutes les sociétés qui font du cyclisme en touristes, par agrément. En dehors du concours que l'« Union » apporte aux fêtes de quartiers, aux corsos fleuris, etc..., tous les ans la société organise une fête à son siège.

Cette année, cette fête aura lieu le 2 juin place Saint-Vincent de Paul, à Wattrelos, au siège des « Amis de la Pina Pédale », et déjà elle s'annonce comme devant revêtir un certain éclat. Plusieurs sociétés étrangères promettent leur concours, ce qui fait présumer un joli cortège pour l'après-midi ; il y aura des courses à la valise et de lenteur ; concert-apéritif, etc...

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Hier, vers 17 h. 15, Mme veuve Toulet, née Rollier Zoé, 63 ans, demeurant à Touffiers, rue de Méchin, 145, passait rue de l'Alma, quand soudain, elle s'affaissa sur le trottoir. Transportée chez son beau-fils M. Defoort, 220, rue de l'Alma, elle fut visitée par M. le docteur Piquet. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, la malheureuse ne tarda pas à expirer à la suite d'une embolie au cœur.

Pour les Fêtes de la Pentecôte

Profitez de nos prix tout à fait exceptionnels en souliers et bottines pour enfants, fillettes, femmes et hommes.

Vente-réclame de souliers chevreau couleur, montés sur cuir, pour dames, à **45 francs**.

Bottine extra forte, demi-fantaisie, pour homme, à **69 francs**.

Souliers fantaisie, enfant, du 18 au 24, à **10 francs 95**.

Grand assortiment en pantoufles pour dame, à partir de **6 francs 95**.

Tennis, semelle caoutchouc, prix imbattable à qualité égale.

Venez vous rendre compte, aux
CHAUSSURES NINA
20 bis, rue de Mouvaux, à ROUBAIX
entre le Pont Vaissier et la rue de l'Ouest

CARTES D'IDENTITE D'ETRANGERS

Les personnes de nationalité étrangère qui n'ont pas encore demandé le renouvellement de leur carte d'identité (1927-1928) sont invitées à se présenter immédiatement à la mairie.

Les étrangers qui négligeraient d'accomplir cette formalité pourraient encourir les pénalités prévues par l'article 89 de la loi de Finances du 26 mars 1927, savoir : 50 fr. par mois de retard pour les assujettis à la taxe normale ; 10 fr par mois de retard aux bénéficiaires de la taxe réduite, ceci sans préjudice des poursuites judiciaires dont ils pourraient être l'objet.

BUREAU DE BIENFAISANCE

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance procédera à la distribution annuelle des primes en nature et en argent, le dimanche 26 mai 1929, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville, salle Pierre-de-Roubaix.

1° Aux ménages ouvriers les mieux tenus, Fondations Alfred Motte-Grimonprez, Théodore Lallemand, Julien Gadenne.

2° Aux familles nombreuses ou nécessiteuses Dons du Comité des fêtes de la Fosse-aux-Chênes et du Cul-de-Four, du Comité des fêtes franco-belges et de quartiers de 1923, de la Société « Les Amis de l'Epeule » et du Bureau de Bienfaisance.

DIVAGATION DE CHIEN

Contravention a été rédigée à la charge de G... Marcel, 25 ans, employé, demeurant rue Labruyère, pour avoir laissé divaguer son chien dépourvu de muselière.

PETIT LYCEE DE ROUBAIX

Vacances de la Pentecôte. — Sortie, samedi 18 mai, après la classe du soir (15 h. 30). Rentrée : vendredi 24 mai, à 8 heures.

Examen des bourses. — Elèves du Petit Lycée de Roubaix, reçus à l'examen d'aptitude aux bourses nationales : 1re série, Boucher Clotaire, Bullé Jacques, Gabet Jean, Golembiowski Claude, Meirhaeghe Louis.

LES EXAMENS DE CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Les examens du certificat d'études primaires auront lieu aux jours et lieux suivants :

Lundi 17 juin (garçons). — Roubaix, rue Saint-Vincent-de-Paul (Roubaix-Nord et Est).

Mardi 18 juin (filles). — Roubaix, rue Saint-Vincent-de-Paul (Roubaix-Nord et Est).

Mercredi 19 juin (garçons). — Roubaix, rue des Arts (Roubaix-Ouest, Tourcoing-Sud).

Vendredi 21 juin (filles). — Roubaix, rue de l'Industrie (Roubaix-Nord et Tourcoing-Sud).

Lundi 22 juin (garçons et filles). — Tourcoing, rue du Calvaire (Tourcoing-Nord et Nord-Est).

Sociétés et Comités

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Concours annuel — C'est dans les locaux de l'école municipale de filles de la rue St-Vincent-de-Paul à Roubaix, que jeudi 16 mai, de 8 h. à mid., ont concouru les élèves, garçons et filles de l'enseignement primaire supérieur et primaire élémentaire.

Les candidats de l'enseignement secondaire ont fait leurs compositions à Lille.

Voici, l'état des questions posées pour l'enseignement primaire supérieur et communes aux jeunes gens des deux sexes :

1re année : L'Asie mineure avec croquis ; 2e année : Les Pays-Bas et leurs colonies ; 3e année : La région méditerranéenne sans la Corse.

Pour l'enseignement primaire élémentaire, cours complémentaire et supérieur : Les Alpes Françaises.

Cours moyen : L'Algérie avec croquis.

Il y avait pour Roubaix, 75 élèves de divers établissements.

PUPILLES DE LA NATION. — Les familles des Pupilles de la Nation récemment incorporés sont invités à faire connaître le plus tôt possible leur adresse militaire exacte à la Mairie, 2e étage, guichet 14, en vue de leur faire attribuer une subvention mensuelle de 15 francs.

« FOYER DU MUTILE ». — Le Conseil d'Administration de l'Union des Mutilés a l'honneur de faire connaître aux fabricants et marchands de meubles, mutilés ou anciens combattants qui

---

FEUILLETON DU 17 MAI 1929. — N° 89

Le Secret d'Hélène

par Paul Rouget

Mais elles avaient de bonnes figures loyales, que de grands yeux francs et doux, pour l'une bleus, pour l'autre noirs, éclairaient.

Le docteur se leva et la demanda :

— Vous désirez, mes sœurs ?

Sœur Thérèse, plus âgée et toujours un peu plus autoritaire que sœur Honorine, se tenait en avant.

Ce fut elle qui, timidement, après avoir balbutié, balbutia :

— Mon Dieu, monsieur le docteur, nous venons, après bien des hésitations, pour vous entretenir d'une chose grave... très grave... très délicate...

— Très grave... très délicate... répéta-t-il tout surpris. Il s'agit sans doute de quelque malade à soigner ou de quelque bonne œuvre à accomplir ?... Parlez donc. Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, mon concours vous est acquis.

— Non... ce n'est pas cela, monsieur.

— Alors, je ne comprends plus... Veuillez vous expliquer...

Depuis matin, Henri Lipray désignait des doigts aux deux religieuses. Elles s'excusèrent légères, s'appuyant à peine au bord des fauteuils.

Puis, sœur Thérèse toussota encore à trois ou quatre reprises, de plus en plus embarrassée.

Enfin, elle poursuivit :

— Voilà, monsieur. Je vais aborder la question tout de suite... quoique cela me semble... comment dirai-je... assez difficile. Vous ne nous connaissez pas... Nous, il y a longtemps que nous avons entendu parler de vous, par une personne à laquelle nous portons le plus vif intérêt. Nous savons que vous êtes un homme d'honneur plein de tact et de droiture. C'est à cause de cela que nous avons osé la démarche à laquelle nous nous résignons aujourd'hui. Certes, vous êtes incapable d'une action mauvaise et dont un jour peut-être, vous auriez sujet de vous repentir... Or, cette action, vous êtes, sans vous en douter, monsieur, prêt à l'accomplir.

— Je vous comprends de moins en moins, ma sœur.

— Je vais préciser : il s'agit du malheur de deux personnes.

— Malheur dont je suis cause ?

— Involontairement, oui... Mais ce malheur n'est pas irréparable... Vous pouvez encore le conjurer.

Le jeune homme continuait à sourire. Il était si loin de se douter de ce que sœur Thérèse allait lui apprendre.

— Vous piquez ma curiosité, ma sœur, fit-il. Est-ce donc une énigme que vous me donnez à deviner ?

La voix toujours grave et triste, la religieuse continua :

— Je le voudrais, monsieur. Malheureusement, il ne saurait en ce moment être question d'énigme. Ce que j'ai à vous dire est, je vous le répète, fort grave... Si grave que nous avons consulté longuement notre conscience, ma compagne et moi, avant de nous résoudre à faire cette démarche auprès de vous... Si grave que nous craignons d'aller, en agissant ainsi, contre la volonté de Dieu... De l'entretien que nous allons avoir dépend le sort de deux destinées, celui de la vôtre aussi...

— De la mienne ?

— Oui.

— Et je connais ces personnes dont vous m'entretenez ?

— Une... oui... Et même, je crois... tout particulièrement.

Sœur Thérèse, bravement, sans provocation mais sans faiblesse non plus, regardait fixement le docteur.

Dans ce regard, il y avait de la commisération.

Sœur Honorine, elle, continuait à tenir les yeux baissés.

Elle priait.

Cependant Henri Lipray perdait soudain son air souriant.

Malgré qu'il fût inquiet depuis un instant déjà, il était parvenu jusque-là à garder son visage tranquille.

Maintenant, sa volonté perdait de sa puissance.

Un pli profond traversait son front dans toute sa largeur, et une lueur d'inquiétude s'allumait au fond de ses yeux.

Il tressaillit.

L'allusion était directe. Le jeune homme ne pouvait plus ignorer de qui il s'agissait.

La religieuse poursuivait :

— Longtemps, je vous le répète encore, nous avons demandé conseil à Dieu, ma compagne et moi, avant de nous résoudre à venir vous trouver. Il nous semblait que nous commettions une faute pour laquelle le Tout-Puissant, dont nous sommes cependant les servantes très respectueuses et très obéissantes, nous tiendrait rigueur plus tard. Mais une voix, celle de la pitié, s'élevait au fond de nos cœurs... C'est à elle que nous avons obéi.

— Enfin, de qui est-il question ? demanda le docteur nerveusement.

— D'une malheureuse jeune fille dont nous avons été les compagnes pendant un an et demi.

— Mlle Jeannine ?

— Oui. Elle a dû vous parler de sœur Thérèse et de sœur Honorine, avec lesquelles elle est partie pour accomplir sa noble et sainte mission. Nous sommes, ma sœur et moi, ces deux religieuses.

— En effet... murmura Henri, interloqué.

Son regard, inquiet, cherchait à lire dans la pensée de son interlocutrice.

De quoi voulait-elle parler ?

Que signifiait ce préambule ?

Quelle était la raison de toutes ces hésitations, de tous ces détours ?

La religieuse reprenait :

— Je vous le répète. Nous avons voué à Mlle Jeannine, notre compagne, une affection aussi profonde que sincère. Il en résulte que rien de ce qui concerne sa vie ne nous est indifférent. Par conséquent, nous ne pouvions nous désintéresser d'un malheur qui la menace, d'un malheur